

# **Commune de Vieille-Chapelle - 62136**

---

**COMPTE-RENDU DE LA REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 17 DECEMBRE 2012  
A 20 H 00 SUR CONVOCATION EN DATE DU 12 DECEMBRE 2012**

Séance : 08/ 2012

- 11 conseillers présents
  - Monsieur THOUILEZ Patrice absent excusé ayant donné pouvoir à Monsieur DE JONCKHEERE Alain
  - Monsieur DELAYEN Frédéric absent excusé ayant donné pouvoir à Madame GALLANT Stéphanie
  - Monsieur COLAERT Philippe

L'ordre du jour était le suivant :

- 08 / 2012 / 01- \* - Désignation d'un secrétaire de séance**
- 08 / 2012 / 02- \* - Approbation du compte-rendu de la dernière réunion**
- 08 / 2012 / 03- \* - Compte rendu des délégations du Maire**
- 08 / 2012 / 04- \* - Bilan Espace-Avenir**
- 08 / 2012 / 05- \* - Projet école classe maternelle**
- 08 / 2012 / 06- \* - Décision Modificative N°2**
- 08 / 2012 / 07- \* - Location de l'Espace Avenir**
- 08 / 2012 / 08- \* - Rapport d'activité du SIPAL**
- 08 / 2012 / 09- \* - Compte rendu des réunions aux différents syndicats**
- 08 / 2012 / 10- \* - Questions diverses**
  - Pétition magasin LECLERC à VIOLAINES**
  - Inauguration de l'Espace Avenir**
  - Cérémonie des vœux**
  - Taxes additionnelles aux droits de mutation**
  - Accord subvention de la fondation du patrimoine pour la ferme de Monsieur SENECHAL**

---

## **08 / 2012 / 01- \* - Désignation d'un secrétaire de séance**

Mademoiselle PAGES Evelyne se propose pour être secrétaire de séance. Elle est élue à l'unanimité.

---

## **08 / 2012 / 02- \* - Approbation du compte-rendu de la dernière réunion**

Le compte-rendu de la réunion du 22 octobre 2012 est approuvé à l'unanimité.

---

### **08 / 2012 / 03- \* - Compte rendu des délégations du Maire**

Monsieur le Président indique qu'il a passé les commandes suivantes :

- le podium et les chaises de la mairie (MEFRAN) pour un montant de 10 030 € 55,
  - l'achat du tableau numérique de l'école pour un montant de 2 976 € 84,
  - la résine pour l'Espace Avenir pour un montant de 10 225 € 80,
  - et qu'il a signé le contrat GDF gaz pour l'Espace Avenir.
- 

### **08 / 2012 / 04- \* - Bilan Espace-Avenir**

Monsieur le Président donne lecture du bilan financier de l'Espace Avenir en indiquant que le marché définitif des travaux est de 556 737 € 95 TTC car le coût des hottes de la cuisine qui est un équipement a été enlevé du marché (6 371 € 86 HT). Monsieur le Président signale que c'est la commune qui a géré le compte prorata ; elle récupérera donc 6 600 € HT pour la base de vie et le prêt des locaux. Monsieur le Président signale que 71 % des travaux ont déjà été payés à savoir 394 535 € 81. Il indique que la réception des travaux aura lieu le vendredi 21 décembre et que l'inauguration aura lieu le samedi 5 janvier 2013 à 17 H 30. La commission de sécurité doit passer le 4 janvier 2013 à 14 H 30. Monsieur le Président signale que les enrobés seront réalisés ce jeudi. Monsieur WALLE demande si cela pourra être fait autour de l'Eglise. Monsieur le Président lui demande de voir avec l'entreprise vendredi.

---

### **08 / 2012 / 05- \* - Projet école classe maternelle**

Monsieur le Président relate que la commission école s'est réunie le vendredi 7 décembre. Y étaient conviés le corps enseignant et les conseillers membres de la commission « école ». Madame SIX, Directrice de l'Ecole signale que la capacité idéale de la nouvelle classe maternelle devrait être fixée à une trentaine d'enfants environ, ce qui permettra à l'architecte retenu d'établir les surfaces nécessaires. Monsieur le Président signale que le dossier DETR, ex DGE (Dotation Globale d'Equipement), doit être rendu en Sous Préfecture de Béthune pour le 18 janvier 2013 dernier délai. Le montant maximal des travaux subventionnables étant de 500 000 € HT, on peut espérer une subvention de 25%. Il existe une possibilité d'obtenir 10 % supplémentaire si on respecte plusieurs critères d'excellence environnementale. Monsieur le Président signale qu'il a pris rendez-vous avec Madame LEBLANC du Conseil Général au mois de janvier pour exposer le projet et voir les possibilités de financement (25 % des travaux plafonnés à 80 000 €). Monsieur le Président signale qu'il demandera une aide pour la construction de l'école maternelle et une autre pour la création de la bibliothèque. Une demande sera faite également auprès d'Artois Comm., de la CAF, de l'ADEME, de la réserve parlementaire et de la réserve sénatoriale.

Madame MOREL pose la question du coût de la bibliothèque, Monsieur le Président lui répond que le coût peut être estimé à 70 M<sup>2</sup> x 1500 €, soit 105 000 €. Monsieur le Président indique que la bibliothèque doit être gérée par le personnel communal pour bénéficier d'une subvention plus conséquente. Madame GALLANT pose la question de savoir si ces personnes ne doivent pas avoir une formation particulière. Monsieur ASSELINEAU demande quel est le nombre de personnes fréquentant régulièrement la bibliothèque. Mademoiselle GEORGE lui répond que cela dépend des périodes et qu'actuellement des personnes âgées ont des problèmes d'accès à la bibliothèque étant donné que celle-ci est à l'étage. Si la bibliothèque se trouve au niveau de l'école, les enfants pourront bénéficier de la bibliothèque et de la médiathèque.

Monsieur le Président signale que le coût de la voirie n'est pas inclus dans le projet. Il fera parti d'un autre dossier de subvention car le coût de l'ensemble sera répercuté sur le coût du lotissement étant donné que la PVR a été votée (Participation pour Voirie et Réseaux).

Monsieur WALLE estime que le coût du projet doit être global et demande à connaître le coût de la voirie. Monsieur le Président répond qu'il demandera une estimation financière à un AMO (assistant de maître d'ouvrage) en début d'année 2013.

Monsieur le Président demande aux membres du conseil municipal de se prononcer à savoir s'ils sont d'accord pour qu'il établisse le dossier de demande de subvention à la DETR pour un montant de 125 000 €, soit 25% du montant des travaux subventionnables.

Après délibération, les membres du conseil municipal sont d'accord à l'unanimité et mandatent Monsieur le Maire à faire le nécessaire pour monter le dossier de subvention.

## **08 / 2012 / 06- \* - Décision Modificative N°2**

### **Fonctionnement**

	<b>A DEPLACER + RECETTES NON PREVUES</b>	<b>BP 2012</b>	<b>A DEPLACER</b>	<b>A AJOUTER</b>
60632	Fournitures de petits équipements	5 000.00 €		2 000.00 €
6554	Organismes extérieurs	20 350.00 €	5 000.00 €	
6184	Versements à des organismes	1 000.00 €	1 000.00 €	
6042	Achats prestation de services	3 000.00 €	1 000.00 €	
60633	Fournitures de voirie	2 177.55 €		100.00 €
6232	Fêtes et cérémonies	7 000.00 €		1 500.00 €
617	Etudes et recherches	1 850.00 €	1 500.00 €	
6226	Honoraire	500.00 €		100.00 €
6251	Voyages et déplacements	750.00 €		100.00 €
6256	Missions			50.00 €
66111	Intérêts	8 000,00	5 000.00 €	
6411	Personnels titulaires	127 900.00 €	3 500.00 €	
6336	Cotisations CNFPT	2 600.00 €		400.00 €
6413	Personnels non titulaires	22 000.00 €		400.00 €
6453	Cotisations aux caisses	500.00 €		500.00 €
6455	Cotisations pour assurance	12 000.00 €	1 500.00 €	
6451	cotisations URSSAF	66 000.00 €	2 350.00 €	
739111	Participation artois comm	60 000.00 €	60 000.00 €	
73921	Artois comm			60 000.00 €
65736	Subvention fonctionnement CCAS	600.00 €	600.00 €	
657362	Subvention CCAS			600.00 €
23	Virement à la section d'investissement			<b>15 700.00 €</b>
	<b>Total</b>		<b>81 450.00 €</b>	<b>81 450.00 €</b>

### **LES RECETTES NON PREVUES AU BUDGET**

703	Concession cimetière		750.00 €
7311	Contributions directes		3 043.00 €
7381	Taxes afférentes aux mutations		4 895.46 €
7351	Taxes sur l'électricité		4 045.42 €
	<b>Total</b>		<b>12 733.88 €</b>

## Investissement

<b>DEPENSES</b>		
2158	Stèle - Banc	3 787.99 €
2158	Tableau numérique	2 976.84 €
2158	Photocopieur école	2 086.91 €
2158	Matériel Maternelle	429.80 €
2158	Achat d'une laveuse	3 500.00 €
2158	Cuisine	631.77 €
2158	Podium, chaises mairie, illuminations	10 031.00 €
2158	Achats de matériel de cuisine	18 212.59 €
2313	Résine	10 230.00 €
2313	Hottes cuisine	7 620.58 €
<b>Total</b>		<b>59 507.48 €</b>

  

<b>RECETTES</b>		
21	Virement à la section d'investissement	15 700 € + 12 733 € 88
2313	Compte prorata	6 600 € (HT)
1321	Subvention rue de Loisne	15 000.00 €
1321	Subvention rue des Clercs	8 180.00 €
<b>Total</b>		<b>59 507.48 €</b>

Monsieur le Président invite les membres du conseil municipal à passer au vote. La décision modificative N°2 est adoptée à l'unanimité par les membres du conseil Municipal.

Monsieur WALLE signale que les capacités d'investissement de la commune restent limitées, avec un projet comme celui de l'école, il faudra rester vigilant. Monsieur le Président explique que le niveau des investissements de la commune a bien progressé depuis 3 à 4 ans, ce qui permet d'avoir un FCTVA (retour TVA) conséquent en début de chaque année. Il faut essayer de maintenir ce cap. Il signale également que la commune devrait recevoir comme en 2012 les dotations liées au SIZIAF et à l'entreprise ROQUETTE.

Monsieur le Président indique le montant de la trésorerie, soit 62 000 € et qu'en début 2013, on retouchera la TVA sur les montants mandatés cette année en investissement (près de 100 000 €), ce qui constituera une bonne trésorerie pour l'année 2013. Concernant les subventions obtenues pour l'Espace Avenir, 88 000 € ont déjà été versés, il reste à percevoir 270 000 € et il y a encore une subvention en attente de 20 000 € demandée à la réserve parlementaire.

Monsieur le Président signale qu'il reste deux emprunts en cours :

Le premier a été contracté pour la réfection de la toiture de l'Eglise pour un montant de 46 000 € et la dernière échéance aura lieu en 2018 et le second a été fait pour les travaux de la rue Marsy pour un montant de 45 734 € 71 et la dernière échéance se terminera en 2015. La commune a donc un très faible taux d'endettement et elle pourrait effectuer un emprunt dans les années à venir pour la réalisation de l'école maternelle.

---

### **08 / 2012 / 07- \* - Location de l'Espace Avenir**

Monsieur le Président propose, dans un premier temps, de louer l'Espace Avenir aux mêmes tarifs que ceux du foyer communal à savoir :

	EXTERIEUR		HABITANT ET AGENT	
	SANS CHAUFFAGE	AVEC CHAUFFAGE	SANS CHAUFFAGE	AVEC CHAUFFAGE
VIN D'HONNEUR Prix	204 € 00	276 € 00	108 € 00	168 € 00
Total Acompte à la réservation	102 € 00	138 € 00	54 € 00	84 € 00
LUNCH Prix Total	276 € 00	348 € 00	168 € 00	228 € 00
Acompte à la réservation	138 € 00	174 € 00	84 € 00	114 € 00
REPAS Prix Total	372 € 00	516 € 00	240 € 00	324 € 00
Acompte à la réservation	186 € 00	258 € 00	120 € 00	162 € 00

Monsieur le Président propose aux membres du conseil municipal de délibérer sur ces tarifs :  
Après délibération le vote donne les résultats suivants :  
1 abstention et 10 pour.

Monsieur le Président propose aux membres du conseil municipal de fixer le coût du nettoyage à 60 € 00 et de l'ajouter systématiquement au coût de la location.

Monsieur le Président propose de passer au vote. Après délibération, le vote donne les résultats suivants :  
1 contre et 10 pour

#### **08 / 2012 / 08- \* - Rapport d'activité du SIPAL**

Monsieur le Président signale que le rapport d'activités du SIPAL est consultable en Mairie pour ceux qui le désirent.

#### **08 / 2012 / 09- \* - Compte rendu des réunions aux différents syndicats**

##### **LE SIADEBP**

Monsieur CRANKSHAW signale qu'il n'a pas pu participer à une réunion du SIADEBP.

##### **ARTOIS COMM**

Monsieur DESSE signale que Monsieur SAINT ANDRE a démissionné de son poste de vice président car il a été élu député et il ne veut pas cumuler les mandats. Il a été remplacé par Monsieur PRUD'HOMME, conseiller municipal de BETHUNE.

Suite à la réunion du service environnement, il est préconisé, dans tout future lotissement, d'implanter des colonnes extérieures pour les poubelles. Pour les communes il y aura donc une incitation à mettre en place ce système. Pour les artisans, commerçants et collectivités la collecte des poubelles jaunes ne se fera plus que tous les 15 jours. Monsieur le Président pose la question s'il faut demander des poubelles plus grandes où si on conserve les mêmes

poubelles avec les mêmes volumes. Il sera demandé à Monsieur SOCKEEL de vérifier durant quelques semaines, car des nouveaux contrats vont être à signer au début janvier.

Il y a également eu une réunion de la commission assainissement. Monsieur le Président indique que le tarif de l'hydrocureur demandé par les particuliers est de 116 € 00 la semaine, de 160 € le week-end et de 134 € la nuit.

La redevance assainissement passe de 1,7295 € le m<sup>3</sup> à 1,7727 € le m<sup>3</sup>.

Pour le diagnostic assainissement non collectif lors de la vente d'une maison, le coût passe de 35 € à 144 € car ce document devient un document obligatoire lors d'une vente de maison, tout comme le diagnostic plomb ou amiante. Pour un raccordement collectif le coût est de 25 €.

Pour la mise aux normes d'un assainissement non collectif (type mini-station), le coût est d'environ 8 000 € 00, subventionnable à 30 % par l'agence de l'eau, à condition que l'habitation ne soit pas retenue dans un futur projet d'assainissement collectif.

## S I A A A H

Monsieur le WALLE signale qu'il y a eu 2 réunions et que pour VIEILLE CHAPELLE il est prévu le curage de la Loïse en 2013.

---

## **08 / 2012 / 10- \* - Questions diverses**

### Pétition magasin LECLERC à VIOLAINES

Monsieur le Président signale que pour ceux qui le désirent, une pétition a été déposée en Mairie pour l'ouverture d'un centre LECLERC sur la commune de VIOLAINES.

### Taxes additionnelles aux droits de mutation

Monsieur le Président signale qu'au budget il était prévu 12 717 € 60 et que la commune a perçu 17 613 € 16, soit 4 895 € 56 en plus.

### Accord subvention de la fondation du patrimoine pour la ferme de Monsieur SENECHAL

Monsieur le Président signale qu'il a reçu l'accord de subvention de la région pour la restauration de la ferme de Monsieur SENECHAL pour un montant de 90 000 €. Monsieur le Président rappelle qu'il a déjà reçu 30 000 € de subvention de la réserve parlementaire qu'il reste en attente l'accord de subvention demandée au FARDA.

### La banque alimentaire

La commune de RICHEBOURG vient de mettre en place une banque alimentaire pour les habitants de RICHEBOURG dont l'inauguration a eu lieu le vendredi 14 décembre. Monsieur le Président propose aux membres du conseil municipal de signer une convention avec Monsieur LECOMTE Francis, responsable de la banque alimentaire, afin de faire bénéficier des familles qui sont dans le besoin à VIEILLE CHAPELLE. Monsieur DE JONCKHEERE signale qu'il a vu

sur la commune de LA COUTURE une épicerie solidaire et en fait part aux membres du conseil municipal. Monsieur le Président signale qu'il va en discuter avec les membres du CCAS.

#### Prime de fin d'année

Monsieur WALLE propose de mettre à l'ordre du jour la prime pour les employés communaux, Monsieur le Président indique que cette question a déjà été discutée en réunion d'adjoint et qu'il est proposé de reconduire les sommes de l'an dernier à savoir 200 euros pour les agents titulaires et 60 euros pour Madame BILLET et Monsieur MURAWSKI qui ont travaillé 4 mois durant l'année. Les membres du conseil municipal adoptent cette proposition à l'unanimité et mandatent Monsieur le Président à faire le nécessaire.

#### 1000 arbres

Monsieur WALLE signale qu'il a rencontré Madame PRUVOST Aline, écoparde d'Artois Comm, qui propose de fournir 1000 arbustes début 2013 pour créer grâce à l'opération '1000 arbres' des plantations autour du terrain de football. Artois Comm. participe financièrement à l'achat des arbres sauf pour les fruitiers. Les arbres seront plantés par les employés communaux. Monsieur WALLE signale qu'il serait important de mettre en place une synergie avec les enfants, les parents et même voir des grands parents afin d'initier les enfants au respect de la nature. Il demande à Monsieur ASSELINEAU quand il compte finir de débarrasser le bois. Monsieur ASSELINEAU répond qu'il n'est pas seul et qu'il va voir la question avec Monsieur LAFON. Monsieur WALLE indique qu'il veut une réponse au plus vite, car le terrain doit être prêt pour le début janvier. Monsieur WALLE souhaite que le travail de Madame PRUVOST soit annexé au compte rendu du conseil afin que chacun puisse en avoir connaissance.

#### Plan Local d'Urbanisme

Monsieur DE JONCKHEERE demande quel a été l'avis de la commission du PLU suite aux réponses des Personnes Publiques Associées et quel est le devenir du petit bois face à la Mairie de VIEILLE CHAPELLE qui appartenait à Monsieur DENOEUDE auparavant. Monsieur le Maire lui indique que les réponses des PPA ne remettent pas en cause les principales orientations du PLU et qu'il y a juste quelques modifications mineures à apporter au règlement. La destination du petit bois en face de l'école et du bois situé en face de la ferme Sénéchal sera vérifiée.

#### Inauguration de l'Espace Avenir

L'inauguration de l'Espace Avenir se fera le samedi 5 janvier 2013 à 17 H 30 et tous les conseillers sont conviés à y assister.

#### Cérémonie des vœux

La cérémonie des vœux aura lieu le samedi 5 janvier 2013, à l'issue de la l'inauguration. Monsieur le Président invite ensuite les membres du conseil municipal et leurs conjoints à participer au repas des vœux.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 H 10